



Règlement intérieur du 3^e Festival International d'Echecs de Tours 2 au 6 janvier 2024

Article 1 : Présentation

L'Échiquier Tourangeau organise du mardi 2 janvier au samedi 6 janvier 2024 son 3^e Festival International d'Echecs de Tours.

La salle de jeu est située dans les locaux de l'hôtel de ville, place Jean Jaurès à Tours : Salle des Fêtes.

L'arbitrage est confié à Paul-Adrien SALLY (AFE1) Arbitre principal et à ses adjoints : Jean-Noël GRATEAU (AFO2) et Julie COLIN (AFO2).

L'open A est ouvert à tous.

L'open B est ouvert aux joueurs dont le Elo est inférieur à 1500 Elo au premier janvier 2024.

Les personnes ayant le code FIDE FRA doivent être titulaire d'une licence A de la FFE.

Un comportement correct et sportif est demandé aux participants en toute circonstance.

Article 2 : Règles du jeu et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application au 1er janvier 2024.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde :

Les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et qui auront fait contrôler leur licence au plus tard le mardi 2 janvier avant 11 h 30 précises. Pointage ce jour là à partir de 9 h 30.

Les résultats des rondes ainsi que les appariements seront affichés dans la salle de jeu et pourront être consultés sur le site de la FFE : <http://www.echecs.asso.fr>

L'appariement s'effectue à l'aide du logiciel Papi pour les deux tournois, SAD pour le tournoi A et Suisse classique pour le B.

Article 3 : Cadence

La cadence est la cadence Fischer pour les deux tournois : 1 h 30 + 30 s / coup

Les joueurs sont tenus de noter leurs coups au fur et à mesure jusqu'à la fin de la partie quel que soit leur temps à la pendule. Tout contrevenant s'expose à un avertissement, puis à une pénalité, puis à la perte de la partie.

Article 4 : Dates et Horaires des rondes.

Pointage : Mardi 2 janvier de 9 h 30 à 11 h 30.

Les horaires des rondes sont les suivants :

Mardi	02/01/2024	Ronde 1 : 13 h	Ronde 2 : 18 h
Mercredi	03/01/2024	Ronde 3 : 9 h 30	Ronde 4 : 15 h 30
Jeudi	04/01/2024	Ronde 5 : 9 h 30	Ronde 6 : 15 h 30
Vendredi	05/01/2024	Ronde 7 : 9 h 30	Ronde 8 : 15 h 30
Samedi	06/01/2024	Ronde 9 : 9 h	

La cérémonie de clôture et la remise des prix auront lieu le samedi 06/01/2024 à partir de 15 h dans la salle des Fêtes de l'hôtel de ville de Tours.

Article 5 : Droits d'inscription

Seniors : 50 €

Jeunes (-20 ans) : 25 €

A partir du 28/12/2023, les droits s'élèvent à :

Seniors : 60 €

Jeunes : 30 €

Article 6 : Forfaits

Tout retard de plus de 30 minutes après le début de la ronde en cours est sanctionné par **un forfait**.
Tout forfait non justifié pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la Fédération.

Article 7 : Bye

Possibilité de prendre 1 (un) BYE (exempt en scurant 0,5 point) de la ronde 1 à la ronde 6 incluse. Il est nécessaire de prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente.

Article 8 : Prix (répartition à la place)

TOURNOI A (6 500 €)

1° Prix : 1 200 €

2° Prix : 1 000 €

3° Prix : 800 €

4^{ème} 600 €

5^{ème} 500 €

6^{ème} 400 €

7^{ème} 300 €

8^{ème} 200 €

9^{ème} 100 €

4 catégories de tranches Elo : 150 € au premier et 100 € au deuxième de chaque catégorie.

Prix féminin : 100 € / 50 €

Prix Vétéran : 100 € / 50€

Meilleur joueur de l'Échiquier Tourangeau : 100€

TOURNOI B (1 500 €)

1° Prix : 300 €

2° Prix : 250 €

3° Prix : 200 €

4^{ème} 150 € ; 5^{ème} 150€ ; 6^{ème} 100 € ; 7^{ème} 100 € ; 8^{ème} 100 € ; 9^{ème} 50 € ; 10^{ème} 50 € ; 11^{ème} 50 €

Pas de prix par catégorie dans le tournoi B.

Les prix ne se cumulent pas.

Les joueurs doivent être présents à la remise des prix pour toucher leur récompense.

Article 9 : Départages

Les départages des deux tournois sont dans l'ordre :

- 1) Le Buchholz tronqué
- 2) Le Cumulatif
- 3) La Performance

Article 10 : Conduite des joueurs

Il est interdit à tout joueur de transporter un ordinateur / téléphone mobile / montre / montre connectée ou appareil équivalent dans la salle de jeu qui comprend la **zone de jeu, les salles de repos et d'analyse, les toilettes et la buvette.**

De tels appareils sont indésirables dans la salle de jeu et ne sont tolérés que s'ils sont éteints et rangés dans un sac.

Toute personne dont la partie est en cours et qui porterait sur elle un tel appareil sera sanctionnée selon l'article 12.9 du Livre de l'Arbitre.

Il est interdit de fumer dans les locaux. Les joueurs devront obligatoirement fumer à l'extérieur et éviteront soigneusement de s'approcher des espaces où les analyses de parties ont lieu, et ne communiqueront pas avec les non-joueurs.

Aucun joueur ne peut quitter la zone de jeu sans y avoir été autorisé par l'arbitre.

Un joueur qui a fini sa partie est considéré comme un spectateur et ne doit aucun cas perturber le déroulement des parties en cours.

Article 11 : Droit à l'image

L'Échiquier Tourangeau se réserve le droit de publier sur son site toute photo relative au tournoi. Toute personne ne souhaitant pas voir son image figurer sur le site de l'Échiquier Tourangeau devra prévenir l'organisateur.

La participation au tournoi est conditionnée par l'acceptation du présent Règlement Intérieur.

Fait à Tours, le 11/10/2023

L'organisateur, François Le Guillou
Président de l'Échiquier Tourangeau

L'arbitre, Paul-Adrien SALLY